

ROYAUME DU MAROC

**OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT
RAPPORT NATIONAL
2005**

Septembre 2005

ROYAUME DU MAROC

**OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT NATIONAL
2005**

SYNTHESE GENERALE

Le Maroc est "une monarchie démocratique et sociale" régie par une constitution consacrant les libertés démocratiques et les droits de l'homme " tels qu'ils sont universellement reconnus". Elle attribue le pouvoir législatif au parlement composé de deux chambres: la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers élus, la première, au suffrage universel, la seconde, par des collèges électoraux composés des représentants élus des collectivités locales, des chambres professionnelles et des salariés. Elle consacre l'indépendance de la justice, les carrières des magistrats étant régies par un Conseil Supérieur de la Magistrature élu par les juges et présidé par Le Roi.

Le gouvernement est responsable devant Le Roi et le parlement. Il exerce ses fonctions constitutionnelles sous le leadership d'un monarque jouissant d'une légitimité historique et populaire avérée et de pouvoirs fixés par la constitution. Le Roi est, par ailleurs, de par la tradition consacrée par la constitution, Amir Al Mouminine (Prince des Croyants). Ceci lui confère un pouvoir spirituel et une autorité religieuse qui constituent au Maroc dont les populations sont profondément attachées à l'islam, les fondements d'un consensus national effectif et constant autour d'une acception de l'islam privilégiant le concept doctrinal du juste milieu et les valeurs de la tolérance et de l'ouverture sur la modernité.

AU PLAN DE LA GOUVERNANCE

La démocratisation des institutions constitutionnelles s'approfondit par un processus vivant de son élargissement à tous les aspects de la vie nationale. Des textes fondamentaux ont été adoptés ou sont en voie de l'être par le parlement permettant l'élargissement de l'espace des libertés publiques notamment celle de la presse et la création des associations et instituant la transparence dans la gestion des partis et les consultations électorales. De même, des institutions de médiation entre le citoyen et l'administration ont été créées : le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme assure la promotion et le suivi de la culture des droits de l'homme et présente au Roi un rapport annuel sur ceux-ci et Diwan Al Madalim ,chargé de traiter les plaintes et les doléances des citoyens. Par ailleurs, "l'Instance Equité et Réconciliation", conçue sous forme d'une commission nationale, largement représentative des partis politiques, des syndicats et des militants des droits de l'homme, a été instituée par le Roi, pour traiter de tout le passif en matière de droits de l'homme hérité de la gouvernance qui a prévalu dans le passé et ce, depuis l'indépendance du Maroc. Des pouvoirs lui sont conférés pour prendre connaissance de tous les dossiers administratifs et autres références nécessaires pour établir la vérité sur les faits et fixer l'indemnisation et les conditions d'insertion dans la vie nationale de tous les citoyens qui ont été victimes de traitements arbitraires.

Au plan de la justice, des juridictions spécialisées compétentes en matière administrative, commerciale et familiale ont été créées. Des textes ont été adoptés garantissant l'égalité des sexes et la protection des droits de l'enfant. La Cour Spéciale de Justice, juridiction d'exception chargée de juger les crimes de détournement de fonds publics, de corruption et de trafics d'influence commis dans

l'exercice des fonctions gouvernementales, a été abrogée et ses compétences dévolues à des juridictions de droit commun, précisément aux cours d'appel.

Dans le domaine de la gouvernance locale, le nouveau concept de l'autorité auquel l'administration territoriale a été appelée par le Roi à souscrire vise à promouvoir une démarche de proximité pour traiter les problèmes des citoyens et impulser le développement économique et social aux niveaux régional et local. Dans le même ordre, des compétences relevant, auparavant, de l'administration centrale notamment en matière de promotion des investissements, ont été transférées aux walis des régions. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique de consolidation de la déconcentration en vue d'accompagner le processus de décentralisation. Ce processus a été renforcé par l'adoption d'une nouvelle charte communale, en 2002, élargissant les compétences des instances élues et adaptant la loi sur la tutelle des collectivités locales.

AU PLAN ÉCONOMIQUE

Le Maroc a, très tôt opté, parallèlement au choix du pluralisme politique, pour une économie libérale, ouverte sur le marché international. Il s'est engagé, au cours des années 80, dans un programme d'ajustement structurel conséquent pour se mettre au niveau de la compétitivité qu'exige cette ouverture.

Le Royaume du Maroc est lié par des accords de libre échange conclus avec l'Union Européenne, des pays Arabes (Tunisie, Egypte, Jordanie), la Turquie et récemment avec les Etats-Unis d'Amérique. Son économie est fortement engagée dans un processus de transition où le marché et l'initiative privée doivent constituer les principaux moteurs de la dynamique de la croissance. Depuis les années 90, la politique de réforme du cadre juridique et institutionnel de l'économie menée en vue d'améliorer le profil de la croissance ont donné lieu à un train de mesures législatives et réglementaires qui ont notamment impulsé la libéralisation du commerce extérieur et l'alignement sur les normes internationales des statuts et de la gestion des sociétés et du secteur financier. Une loi sur la concurrence et la liberté des prix s'inspirant des normes en vigueur dans les pays européens ainsi qu'une charte nationale des PME et un code du travail instituant une plus grande souplesse des rapports professionnels, visent à assurer aux entreprises un environnement juridique, institutionnel et social incitatif et à favoriser l'emploi.

Dans le même ordre d'objectifs, la révision du cadre institutionnel des établissements et entreprises publics (EEP) a été poursuivie. Des secteurs monopolistiques tels que les télécommunications, la production d'électricité ou l'audiovisuel ont été libéralisés. Des organes de régulation ont été mis en place pour veiller, notamment, au respect des règles de la concurrence. Dans le cadre de cette politique de repositionnement du rôle de l'Etat et de privatisation, d'importants EEP tels que l'Office National des Chemins de Fer, l'Office National des Transports, l'Office de Développement et d'Exploitation des Ports et le Crédit Agricole sont transformés en sociétés anonymes ou privatisés comme Maroc Télécom, Somaca (production de voitures) ou la Régie des Tabacs.

Malgré la forte libéralisation des échanges extérieurs, les exportations marocaines, considérées comme une variable déterminante pour la croissance économique, n'ont pas suffisamment tiré profit des opportunités offertes par la mondialisation des marchés et de la reprise qu'a connue l'économie mondiale depuis l'année 2000. Les importations, par contre, stimulées par la baisse des droits de douane conforme aux engagements internationaux de libre-échange connaissent un rythme d'augmentation soutenu, en raison des déficits céréalier et énergétique chroniques qui, à eux seuls, absorbent le tiers des recettes des exportations. L'effet de ciseaux qui affecte ainsi le commerce extérieur met, par ailleurs, en exergue l'insuffisante compétitivité des produits marocains face à la concurrence étrangère. La balance des paiements courants, malgré ce déficit commercial chronique, dégage un excédent, au cours de la période 2000-2004, équivalent en moyenne à 2,7% du PIB, alimenté, notamment, par les recettes touristiques et les transferts des citoyens marocains résidant à l'étranger.

Le taux d'investissement, variant entre 22 et 24,5 %, reste insuffisant pour constituer le moteur d'une croissance forte et durable. L'effort du secteur public, davantage centré sur le financement des programmes d'infrastructures économiques et sociales, n'a pas encore été suffisamment conforté par le secteur privé, tant national qu'étranger. La contribution effective des investissements directs étrangers (IDE), bien qu'en progression notable, durant les dernières années, n'a pas dépassé 10% du total de la formation brute du capital fixe.

Le système financier reste marqué par une faible capacité à transformer le surplus de ressources financières disponibles en capacités productives nouvelles. Il ne s'implique pas suffisamment dans le financement des PME employant moins de 10 personnes, qui constituent 98% du tissu économique. Le système fiscal, jugé complexe et insuffisamment incitatif à l'investissement, est en instance de connaître, pour l'exercice 2006, une réforme profonde destinée à en simplifier la structure, en renforcer le caractère incitatif à l'investissement et en élargir l'assiette pour résorber progressivement le secteur informel.

Dans ce contexte, le Maroc a su, malgré tout, maintenir une relative stabilité de son cadre macro-économique. L'inflation est restée au dessous de 2%. Le déficit budgétaire, grâce, il est vrai, aux recettes d'un large programme de privatisations, est demeuré à un niveau moyen voisin de 3,6%. Il subit, cependant, le poids du niveau élevé de la masse salariale, de la faible élasticité des recettes fiscales et de l'ampleur des dépenses au titre de subventions des produits de base (farine, sucre, produits pétroliers).

Le taux de croissance de l'économie marocaine, malgré une libéralisation résolue, une ouverture tous azimuts et une rigueur dans la gestion macro-économique n'a, cependant, pas encore atteint un palier en rupture significative avec le sentier tendanciel des dernières années, de manière à réduire substantiellement le taux particulièrement élevé de chômage. La croissance du PIB des dix dernières années s'est située à 3%, environ, en moyenne. Elle reste dépendante d'un PIB agricole qui, soumis aux aléas climatiques, évolue en dents de scie, passant de -17% en 1999 à +28% en 2001 et à +18% en 2003. Elle a, pour la période 2000-2004, été, néanmoins, en moyenne de 4 %, bénéf-

ficiant d'une demande extérieure favorable et de conditions climatiques exceptionnellement bonnes. Si cette évolution a favorisé l'amélioration des niveaux de vie des populations rurales, les effets externalisés du PIB agricole sur les autres secteurs d'activités économiques sont restés limités. Le secteur non agricole marchand, qui crée l'essentiel de la richesse nationale, continue sa progression sans s'écarter beaucoup de sa tendance d'évolution passée. Son taux de croissance a été de 3,6% en moyenne entre 2000 et 2004 contre 3,5% durant les dix dernières années.

Une croissance plus forte de l'économie est un impératif catégorique pour réduire le chômage. Selon les enquêtes sur l'emploi en 2004, le chômage touche 10,8% de la population active contre 12,3% en 2001. Ce taux est de 18,4% en milieu urbain, de 15,4% chez les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans et de 26,9% chez les diplômés ayant un niveau d'enseignement supérieur. Ceci préoccupe autant les autorités que le monde économique et l'opinion publique. Cette préoccupation est d'autant plus justifiée que le pays se trouve de plain pied dans la dernière phase de la transition démographique, caractérisée par une augmentation croissante de sa population active. La part de celle-ci dans la population totale, âgée de 15 ans et plus, est passée de 51,4% en 2001 à 52,6% en 2004. La demande d'emploi devrait également connaître une modification croissante de sa structure par sexe, en raison de l'importance accrue de la femme dans la population active, de l'évolution de son statut juridique et de son niveau culturel. Entre 2001 et 2004, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active féminine a atteint 5,2% contre 1,8% pour les hommes, faisant passer sa part dans la population active totale de 25,9 à 27,8%.

AU PLAN SOCIAL ET HUMAIN

Malgré les difficultés du contexte économique et financier, le Maroc mène une politique volontariste de développement social et humain laquelle a revêtu, depuis l'avènement du Roi Mohammed VI, une dimension prioritaire. La part des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux, au sens large, représente près de 50% du budget de l'Etat. Ces dépenses sont confortées par l'apport de fonds exceptionnels prélevés sur une partie des recettes des privatisations domiciliées au Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que l'élargissement de l'accès des populations aux équipements et services sociaux de base, en particulier l'eau, l'assainissement, l'électricité et les routes rurales en constituent les principales composantes.

La scolarisation dans le cycle primaire des enfants en âge d'être scolarisés, aurait enregistré, selon les statistiques du Département de l'Education Nationale et les données démographiques tirées du recensement général de la population et de l'habitat 2004, un taux de 87% en 2003-2004 contre 60,2% au cours de l'année 1993-1994. Les filles en ont été les principales bénéficiaires avec un taux moyen, lors respectivement de ces années, de 84,2% et 51,9%. L'égalité entre les deux sexes a, ainsi, été réalisée, en milieu urbain, au niveau de 90%. Si le taux de scolarisation est encore plus faible dans le monde rural, il a, cependant, connu, dans ce dernier, la progression la plus forte, passant de 43,2% en 1994 à 83,6% en 2004. Cette

progression a été plus marquée pour les filles dont le taux de scolarisation est passé de 30,1% à 78,5% que pour les garçons avec, respectivement, 55,7% et 88,5%. Le rythme de progression de la scolarisation des filles rurales connaît, du reste, une accélération notable. Il a gagné 10 points en douze ans (20% en 1982 et 30,1% en 1994) et 48 points en dix ans (30,1% en 1994 et 78,5% en 2004) .

L'analphabétisme est passé, entre 1994 et 2004, de 55% à 43% au niveau national. Ce recul est de 8 points en milieu urbain où il est passé de 37% à 29%. Dans le milieu rural, même si le recul est de 15 points, puisqu'il est passé de 75% à 60%, il reste encore un défi que le pays est fermement décidé à relever.

En matière de santé, les pouvoirs publics ont accordé la priorité à la prévention et à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. La mortalité infantile a baissé de 57‰ en 1987-1991 à 40‰ en 1999-2003 et la mortalité juvénile de 20‰ à 7‰, respectivement. Ces taux restent, cependant, relativement élevés. De même la mortalité maternelle, bien qu'en baisse avec 227 décès maternels pour 100.000 naissances en 1995-2003 contre 332 en 1985-1991, se situe encore à un niveau jugé inquiétant. Les programmes de " maternité sans risque ", de généralisation de la couverture médicale à travers l'assurance maladie obligatoire (AMO) opérationnelle à partir de septembre 2005 et le régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED) sont destinés à améliorer ces indicateurs. Cette amélioration doit profiter également d'un accès croissant des populations aux services de base, réalisés notamment dans le cadre des programmes spécifiques tels le Programme d'Électrification Rurale Global et le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales.

La proportion des ménages dont le logement est relié à un réseau public de distribution de l'électricité est passée, au cours de la dernière décennie, de 74,4% à 90% en milieu urbain et de 9,7% à 43,2% en milieu rural. En terme de couverture territoriale par le réseau d'électrification, ces taux atteindraient, selon l'Office National d'Electricité, 100% et 72% en 2004, respectivement dans les deux milieux. La part des ménages dont le logement est relié à un réseau public de distribution de l'eau potable est passée, entre 1994 et 2004, de 74,2% à 83% en milieu urbain et de 4% à 18,1% en milieu rural. Cette proportion qui était demeurée pratiquement stable, durant la période 1982-1994, a ainsi augmenté, durant la dernière décennie, de 14 points dont 13 (soit 93%) au cours des cinq dernières années. Si l'on incluait les bornes fontaines, le taux des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable atteindrait 61% pour l'année 2004.

Le désenclavement des zones rurales connaît une accélération. Son rythme est passé de 1000 km de routes et de pistes rurales en 1999 à 1500 km en 2004.

LES PROJETS SPÉCIFIQUES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Malgré les avancées réalisées, le Maroc a une conscience aigüe des retards accumulés en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et la ferme volonté politique de les résorber. Cette conscience et cette volonté, constamment interpellées par les discours du Roi à la Nation, ont trouvé leur expression la plus

forte dans de grandes réformes sociétales lancées à l'initiative du Roi et avec l'implication de son autorité personnelle. Ces réformes qui jouissent d'un consensus national fort mobilisent toutes les forces sociales et politiques du pays. Partant de l'analyse des disparités entre catégories sociales, sexes et régions, elles s'articulent autour du changement progressiste du statut de la femme, d'un système de lutte contre les effets de la sécheresse quand elle affecte le monde rural et de la résorption de l'habitat sommaire, le tout couronné par un projet national d'envergure : l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

La dimension sociétale de la réforme du code de la famille marquera sûrement le devenir de la société marocaine. Cette réforme est le résultat, de l'avis de tous les observateurs nationaux et internationaux, d'une approche innovante qui en fait un modèle pour les sociétés musulmanes. Elle donne un fondement juridique et des garanties judiciaires au principe de l'égalité entre les sexes et renforce la protection des droits de l'enfant et la responsabilité conjointe des deux parents dans la gestion de la famille, dans le respect des valeurs de l'islam et des droits de l'homme tels qu'universellement reconnus.

Les programmes de lutte contre les effets de la sécheresse sont spécifiques au monde rural lors des années où celle-ci sévit dans le pays. Ils ont pour but de venir en aide aux populations rurales les plus touchées. Ils portent sur l'approvisionnement en eau potable des zones déficitaires, la sauvegarde du cheptel, la protection du patrimoine forestier et des mesures d'accompagnement visant à soutenir le revenu des agriculteurs par des travaux d'utilité économique et sociale destinés à créer des emplois et à alléger l'endettement des débiteurs auprès du Crédit Agricole. Ces programmes sont exécutés sur la base de procédures administratives et budgétaires simplifiées, d'un dispositif opérationnel décentralisé et d'une approche participative.

Le programme " villes sans bidonvilles " qui vise la résorption de l'habitat insalubre s'intègre dans la même orientation de lutte contre la pauvreté dans les quartiers suburbains. Il a pour objet la promotion de projets d'habitat social de faible valeur immobilière et l'éradication de l'habitat insalubre. Ces projets devront bénéficier à 212.000 ménages en 5 ans et seront réalisés en partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises privées.

L'Initiative Nationale de Développement Humain, solennellement engagée, le 18 mai 2005, par Le Roi dans un discours à la nation, est venue renforcer la lutte contre la pauvreté, notamment dans le monde rural, et la précarité, plus spécifique aux milieux périurbains. Ce grand projet institue la lutte contre la pauvreté comme une composante constante et prioritaire du développement économique et social du pays. Il a vocation à se réaliser en complément et en synergie avec les programmes sociaux ordinaires du gouvernement, sans s'y substituer. Il est, ainsi, doté d'une enveloppe financière de 10 milliards de Dhs sur 5 ans et d'un cadre spécifique de programmation, de suivi et d'évaluation situé au niveau des localités territoriales de base. Sa mise en œuvre adopte une approche participative et contractuelle impliquant les élus et la société civile. A cet effet et en vue de mieux identifier les zones d'actions prioritaires, des cartes communales sont élaborées. Ces cartes se basent sur la technique du couplage des résultats de l'enquête sur la consommation des

ménages, réalisée en 2001, avec ceux du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Elles constituent des outils pertinents pour identifier les actions et les unités territoriales prioritaires ainsi que les populations cibles.

Outre les contraintes économiques nées de son insertion résolue dans la mondialisation des marchés, le pays subit de plein fouet les effets de l'envolée des prix des produits énergétiques et des aléas du climat sur sa production agricole. Il est, par ailleurs, engagé dans la défense de son intégrité territoriale, la lutte internationale contre le crime organisé et notamment le terrorisme et la difficile gestion des flux migratoires en provenance des pays subsahariens. Malgré ce contexte, il poursuit une politique active de rattrapage des déficits sociaux et œuvre avec constance à l'approfondissement de la démocratie et à la promotion de l'Etat de droit dans tous les secteurs de la vie nationale.

Dans ce cadre, le Maroc n'a pas encore réalisé les taux de croissance et de compétitivité de son économie qui lui permettent de créer les richesses et les emplois nécessaires. Il n'en demeure pas moins qu'il est l'un des rares pays à avoir, en matière de développement humain, une vision cohérente, des programmes audacieux, soutenus par une volonté politique forte bénéficiant de l'engagement personnel du Roi et de l'implication de l'ensemble des partis politiques, des opérateurs économiques et de la société civile.

Cette politique converge avec les préoccupations exprimées lors du sommet du millénaire de septembre 2000. Elle constitue un gage du succès de ses efforts pour réaliser tous les OMD à l'échéance fixée et justifie un soutien financier plus conséquent de la communauté internationale.